

Consortium infeurope / PwC Luxembourg

REMO – Veille réglementaire

Instructions d'utilisation

Contenu

Accès	1
Page d'accueil	3
Menus	4
Textes légaux	5
Fiches thématiques	10
Profil de notification et profils de recherche	11
Dossier personnel et dossier institutionnel	14
Textes racines	15
Administration des comptes d'une institution.....	16

Accès

Adresse internet

L'URL permettant d'accéder au service est la suivante : <https://remo.infeurope.eu>

Login

← → ↻ 🏠 🔍 https://remo.infeurope.lu/remo/login 🔍 Search ⏴ ⏵ 📄 📁 📂 📅 📧 📧 ☰

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

REGISTRE EMAS, EQUIPEMENTS TECHNIQUES, ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Veuillez saisir vos identifiants de connexion. ⓘ

Nom d'utilisateur :

Mot de passe : [Mot de passe oublié?](#)

Si vous n'avez pas encore un compte d'utilisateur ou des problèmes de connexion, veuillez vous adresser à un des administrateurs REMO de votre institution.

[Guide d'utilisation:](#) ⓘ

Nom d'utilisateur (Login)

- Partie de l'adresse de courriel précédant l'arobase.

Exemple : Courriel : john.doe@europarl.europa.eu Nom d'utilisateur (login) : john.doe

Note : Ceci décrit la convention par défaut. Chaque administrateur a la possibilité d'utiliser sa propre convention de nommage.

Attention : Il est nécessaire de respecter l'emploi des majuscules et minuscules.

Mot de passe

- Chaque utilisateur commande son mot de passe en utilisant la fonction « Mot de passe oublié ».

- Un courriel vous est envoyé avec un lien d'accès à l'application.

- Cliquez sur le lien ou insérez manuellement l'URL indiquée dans votre navigateur.
Note : Le courriel que vous recevrez vous permettra d'accéder au site pendant 24 h pour modifier votre mot de passe existant.

- Changez votre mot de passe.

Changer le mot de passe

Password *

Confirm Password *

- Un cadre rouge vous indique que le nom d'utilisateur n'existe pas encore.

Nom d'utilisateur :

Nom d'utilisateur ou mot de passe inconnu.

Dans ce cas, veuillez vous adresser au responsable veille réglementaire de votre institution.

Note : Pour retourner sur la page de connexion sans valider la demande, vous devez impérativement cliquer sur « Annuler ».

Note : Suite à la demande de mot de passe, votre compte d'accès sera bloqué jusqu'à l'accès à l'application via le lien envoyé par courriel et la modification de votre mot de passe.

- S'il y a une erreur de login, un cadre rouge indique le champ concerné. La description de l'erreur est affichée si vous pointez sur le champ encadré. Voir image ci-dessus.

Si le login ne fonctionne pas après un retour à l'application

Nom d'utilisateur :

Mot de passe : Mot de passe oublié?

Merci de rafraîchir cette page avant de vous connecter si la page était déjà ouverte pendant quelque temps dans le navigateur.

Si vous n'avez pas encore un compte d'utilisateur ou des problèmes de connexion, veuillez vous adresser à un des administrateurs REMO de votre institution.

Page d'accueil

⚙ Mon compte 👤 Déconnexion (user)

Veille réglementaire

Accueil Textes légaux Fiches thématiques Permis & Autorisations

BIENVENUE

Système de veille réglementaire pour les domaines techniques suivants:

- Registre réglementaire environnemental (« Environnement » / « EMAS »)
- Equipements techniques des biens immobiliers (« Equipements »)
- Accessibilité et de la facilité d'utilisation, par les personnes à mobilité réduite, de l'environnement bâti (« Accessibilité »)

Le système de veille réglementaire concernera tous les bâtiments occupés par les Institutions européennes en Belgique, à Luxembourg et en France.

La veille porte sur la

- législation de l'Union européenne (règlements, directives, recommandations et avis)
- législation et réglementation nationale, régionale et locale en vigueur

L'accès aux législations nationales dépend de l'institution à laquelle l'utilisateur appartient.

RECHERCHES PRÉDÉFINIES

[Tous les textes](#)

[Dossier personnel](#)

[Dossier Institutionnel](#)

[BE - Equipements](#)

FICHES THÉMATIQUES (DERNIÈRES MODIFICATIONS)

TITRE	UPDATED
Levage / transport - Transports de document	30/03/2018
Portes & Accès - Portail & Bornes	30/03/2018
Fluides - Comptage	30/03/2018

- L'encadré Conseils aux utilisateurs répertorie des suggestions importantes pour la navigation et l'impression.

CONSEILS AUX UTILISATEURS

- Il est préférable d'utiliser les liens et boutons présents dans l'application plutôt que les boutons du navigateur;
- Les fiches de textes légaux doivent être imprimées au format «A4 Portrait»
- Les fiches thématiques doivent être imprimées au format «A4 Landscape».

- Les liens sous Recherches prédéfinies permettent d'afficher la liste correspondante des textes. Le profil de notification, le dossier personnel ainsi que le dossier institutionnel correspondent à « Tous les textes », s'ils n'ont pas été adaptés par l'utilisateur.

RECHERCHES PRÉDÉFINIES

- [Tous les textes](#)
- [Dossier personnel](#)
- [Dossier Institutionnel](#)
- [Profil de notification](#)
- [BE - Equipements](#)

- L'encadré Fiches thématique (dernières modifications) liste les cinq fiches thématiques qui ont été modifiées en dernier par l'ajout de textes légaux correspondants.

FICHES THÉMATIQUES (DERNIÈRES MODIFICATIONS)	
TITRE	UPDATED
Levage / transport - Transports de document	30/03/2018
Portes & Accès - Portail & Bornes	30/03/2018
Fluides - Comptage	30/03/2018
Fluides - Distribution eau	30/03/2018
Fluides - Assainissement	30/03/2018

- Dans Derniers textes légaux, les cinq fiches de texte légal qui ont été modifiées en dernier sont affichées.

DERNIERS TEXTES LÉGAUX		
DENOMINATION	DOMAINE	UPDATED
Arrêté royal du 28 avril 2017 établissant le livre IV Equipements d...	EQU-ENV-ACC	05/06/2018
Règlement grand-ducal du 24 avril 2018 relatif à la limitation des ...	EQU-ENV-ACC	05/06/2018
Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règ...	ENV	05/06/2018
Arrêté du 26 avril 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-C...	ENV	05/06/2018
Arrêté royal du 28 avril 2017 établissant le livre Ier Principes gé...	ENV-EQU	02/04/2018

-

Menus

Vous disposez de deux menus en entête de chaque page.

Veille réglementaire

[Mon compte](#) [Déconnexion \(user\)](#)

Accueil

Accueil

Textes légaux

Fiches thématiques

Permis & Autorisations

Le menu principal permet l'accès aux :

- Textes légaux
- Fiches thématiques
- Permis & Autorisations

Le menu de service permet de gérer les informations relatives à votre compte et de vous déconnecter.

Note : Pour éviter des problèmes avec des informations potentiellement périmées que le navigateur internet sauvegarde en local (cache), nous vous conseillons de toujours vous déconnecter en cliquant sur le lien « Déconnexion » avant de quitter l'application.

Textes légaux

Recherche

Les textes sont disponibles via un outil de recherche qui permet de limiter le nombre de textes affichés.

RECHERCHE

RECHERCHER PROFILES DOSSIERS

Exporter tout

RECHERCHER ← RÉINITIALISER

Dénomination officielle du texte

Recherche par dénomination et/ou référence.

Législation

Belgique France

Luxembourg Directives et règlements européens

Dossiers

Recherche sur le Dossier personnel

Recherche sur le Dossier institutionnel

Equipements concernés

▶ Equipements

▶ Fiches spécifiques

Emas

▶ Emas

Pour un meilleur affichage de la liste des résultats sur des écrans moins larges, il est possible de masquer cette section à l'aide d'un bouton dans la barre de titre.

Note : Pour afficher tous les textes de la base, il suffit de cliquer sur Rechercher sans spécifier de paramètres de recherche.

Note : Les législations disponibles dépendent du contrat de votre institution.

Liste des résultats

La liste des résultats de la recherche permet l'accès à la fiche de texte légal ainsi qu'au texte légal disponible en format électronique (généralement en PDF).

1058 texte(s) de loi trouvé(s) Exporter les résultats


Tous les textes
 Textes racines

P: Dossier personnel I: Dossier Institutionnel

Importance: **Obligatoire** (contrôles périodiques et maintenance) **Recommandé** (contrôles périodiques et maintenance) **Conseillé** **Informatif** Général



(1 of 43) 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 25

P	I	IMR	ID	RÉFÉRENCE	DÉNOMINATION OFFICIELLE	OPÉRATION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	1974	BE-REN_2018-04-26_1	Arrêté du 26 avril 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant certaines dispositions en matière d'émissions industrielles	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	1973	BE-REN_2018-05-04_1	Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Obligatoire	1972	LU-REN_2018-04-24_1	Règlement grand-ducal du 24 avril 2018 relatif à la limitation des émissions en provenance des installations de combustion moyennes	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	1970	BE-REN_2017-06-02_1	Arrêté royal du 28 avril 2017 établissant le livre IV Equipements de travail du code du bien-être au travail	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	1969	FR-DIR_2018-03-02_1	Loi no 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances no 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et no 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions	


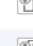
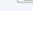
Lorsque l'utilisateur clique sur une ligne, cette ligne est mise en surbrillance. L'icône  permet de faire apparaître la fiche de texte légal correspondante.

La liste peut être triée selon des critères définis par certaines colonnes. Les titres des colonnes triables sont accompagnés de deux flèches verticales.



La liste des résultats peut être filtrée par identifiant unique (ID). Il suffit d'insérer, dans le champ texte disponible en entête de la colonne, les chiffres correspondants.

P	I	IMR	ID	RÉFÉRENCE	DÉNOMINATION OFFICIELLE	OPÉRATION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	1974	BE-REN_2018-04-26_1	Arrêté du 26 avril 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant certaines dispositions en matière d'émissions industrielles	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Informatif	1973	BE-REN_2018-05-04_1	Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	1972	LU-REN_2018-04-24_1	Règlement grand-ducal du 24 avril 2018 relatif à la limitation des émissions en provenance des installations de combustion moyennes	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	1970	BE-REN_2017-06-02_1	Arrêté royal du 28 avril 2017 établissant le livre IV Equipements de travail du code du bien-être au travail	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	1969	FR-DIR_2018-03-02_1	Loi no 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances no 2016-1058 du 3 août 2016 relative	

La dénomination officielle d'un texte est affichée en italique, s'il s'agit d'un texte modifié.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	1930	LU-PRE_2017-09-18_1	ITM SST 1500.3 Prescriptions de prévention incendie	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	1929	LU-REN_2000-09-14_1	<i>Règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 concernant les études des risques et les rapports de sécurité</i>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	1928	LU-REN_2017-08-29_1	Règlement grand-ducal du 29 août 2017 1 ^{er} modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 mai 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés 2 ^e modifiant le	

Elle est barrée, si le texte a été abrogé.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	590	LU-REN_2002-07-30_1	lié(s) à des agents chimiques sur le lieu de travail	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	590	LU-REN_2002-07-30_1	Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Recommandé	589	LU-RFN_1988-07-15_1	Règlement grand-ducal du 15 juillet 1988 concernant la protection des travailleurs contre les	

Fiche de texte légal

La fiche de texte légal contient l'identification et le résumé du texte légal ainsi qu'un PDF de la publication officielle du texte, qui est disponible via un lien dans la section Source de la fiche.

Veille réglementaire

Fiche de texte légal

Accueil
Textes légaux
Fiches thématiques
Permis & Autorisations

RETOUR À LA RECHERCHE
VERSION IMPRIMABLE

FR-REN_2009-07-06_1 | OBLIGATOIRE | MODIFIÉ

Identifiant 1206	Importance Obligatoire	Référence FR-REN_2009-07-06_1	Type de Texte Arrêtés, Décrets, Règlements (EU / Nationaux)	Organisme émetteur Pouvoir Exécutif (Ministères / gouvernement)	Domaine EMAS, Équipements [Equipés électr., HVAC, Séc. personnes / incendie, Fluides, Levage / transport, Séc. / santé personnes, Produits dangereux, Contrôles périod. div.]
---------------------	---------------------------	----------------------------------	--	--	--

— DÉNOMINATION OFFICIELLE DU TEXTE

Décret no 2009-835 du 6 juillet 2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

— TEXTE ACTUEL

Importance consolidée
Obligatoire

Texte actuel [C_FR-REN_2009-07-06_1.pdf](#)

Texte consolidé? **oui**

Date du texte: 25/06/2014 Version: 2 Dernière modification légale: 07/11/2011

— DESCRIPTION BRÈVE

Délai de réalisation des contrôles périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration en fonction de leur mise en service

— SOURCE

Journal	Numero	Année
Journal officiel de la République française (JORF)	156	2009

Fichier attaché [FR-REN_2009-07-06_1\[1\].pdf \[Page 1\]](#)

— CHAMP D'APPLICATION

Contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

— ETAT D'IMPLÉMENTATION

BE	Sans objet
FR	Ce texte est applicable.
LU	Sans objet

— OBLIGATIONS CONSOLIDÉES

— DATES (DD/MM/YYYY)

Application	Entrée en vigueur	Adoption
09/07/2009	09/07/2009	06/07/2009

Le bouton « Version imprimable » permet l'affichage de la fiche de texte légal, dans un format optimisé pour l'impression au format A4, dans une nouvelle fenêtre ou dans un nouvel onglet.

Fiche de texte légal

Arrêté du 8 septembre 1999 pris pour l'application de l'article 11 du décret no 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux

Domaine	EMAS
Importance	Informatif
Statut	-
Sanctions applicables en cas de non respect du texte	non

Informations préalables

Dénomination officielle du texte	Arrêté du 8 septembre 1999 pris pour l'application de l'article 11 du décret no 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux
----------------------------------	---

Note : Pour quitter la fiche de texte légal, il est recommandé d'utiliser le bouton « Retour à la recherche ».

Pour simplifier la navigation et garder une vue générale, il est possible de cacher le contenu des différentes sections et de le réafficher en cliquant sur le signe « - » ou « + », respectivement, à côté du titre de la section.

REMO2_Guide_rapide.v1_0.docx

Date: 27.02.2019

7/17

Veille réglementaire

Fiche de texte légal

Accueil Textes légaux Fiches thématiques Permis & Autorisations

← RETOUR À LA RECHERCHE  VERSION IMPRIMABLE

FR-REN_2009-07-06_1 | OBLIGATOIRE | MODIFIÉ

Identifiant	Importance	Reference	Type de Texte	Organisme émetteur	Domaine
1206	Obligatoire	FR-REN_2009-07-06_1	Arrêtés, Décrets, Règlements (EU / Nationaux)	Pouvoir Exécutif (Ministères / gouvernement)	EMAS, Équipements [Equipés électr., HVAC, Séc. personnes / incendie, Fluides, Levage / transport, Séc. / santé personnes, Produits dangereux, Contrôles périod. div.]

+ DÉNOMINATION OFFICIELLE DU TEXTE

+ TEXTE ACTUEL

+ DESCRIPTION BRÈVE

+ SOURCE

+ CHAMP D'APPLICATION

+ DATES (DD/MM/YYYY)

+ ETAT D'IMPLEMENTATION

+ TRAÇABILITÉ

+ OBLIGATIONS CONSOLIDÉES

+ APPLICABILITÉ

+ OBLIGATIONS DÉFINIES DANS LES TEXTES MODIFIÉS PAR CE TEXTE

+ RÉFÉRENCES (TEXTES PRÉSENTS)

+ DÉFINITION DES TERMES-CLÉS

+ RÉFÉRENCES (AUTRES TEXTES NON REPRIS)

← RETOUR À LA RECHERCHE

Texte actuel

La section « Texte actuel » affiche le PDF du texte publié (voir Source) ou bien, si disponible, le PDF du texte consolidé. La date de la dernière modification légale du texte permet de vérifier si celle-ci est déjà intégrée dans le texte consolidé, le cas échéant.

− TEXTE ACTUEL

Importance consolidée

Informatif

Texte actuel

 FR-REN_2017-11-21_1.pdf

Texte consolidé?

non

Date du texte:
21/11/2017

Version
1

Dernière modification légale
25/06/2018

− SOURCE

Journal

Journal officiel de la République française (JORF)


Numero

273

Année

2017

Fichier attaché

 FR-REN_2017-11-21_1.pdf [Page 1]

− DATES (DD/MM/YYYY)

Application

24/11/2017

Entrée en vigueur

24/11/2017

Adoption

21/11/2017

Obligations

La fiche contient les

- Obligations définies dans le texte

OBLIGATIONS DÉFINIES DANS LE TEXTE

Affichez la description en cliquant sur le '+'.

+	ID	CLASSE	TYPE / NATURE	FRÉQUENCE / DÉLAI	RESP. / PERSONNE HABILITÉ	CHAMPS D'APPLICATION	ABROGÉ PAR
	1473	Contrôle périodique	Faire contrôler/ Faire vérifier	Sans objet 30/06/2010	Organisme de contrôle agréé	Installations classées pour la protection de l'environnement mises en service avant le 1er janvier 1986.	
DESCRIPTION							
Afin d'assurer la régulation des contrôles à effectuer, les exploitants d'ICPE mises en service avant le 1er juillet 2009 qui n'ont pas fait réaliser à cette date le premier contrôle de celles-ci prévu doivent y procéder.							
	1474	Contrôle périodique	Faire contrôler/ Faire vérifier	Sans objet 30/06/2011	Organisme de contrôle agréé	ICPE mises en service entre le 1er janvier 1986 et le 31 décembre 1991 ;	
	1475	Contrôle périodique	Faire contrôler/ Faire vérifier	Sans objet 30/06/2012	Organisme de contrôle agréé	ICPE mises en services entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1997.	

- Obligations contenues dans les textes modifiant le texte sur lequel porte la fiche

RÉFÉRENCES (TEXTES PRÉSENTS)

Ce texte est modifié par:

DÉNOMINATION LOI
[ID 1473] Arrêté du 11 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 18 avril 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexes soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
[ID 1648] Arrêté du 11 mai 2015 modifiant une série d'arrêtés ministériels pour

OBLIGATIONS DÉFINIES DANS LES TEXTES MODIFIANTS CE TEXTE

Affichez la description en cliquant sur le '+'.

+	TEXTE	ID	CLASSE	TYPE / NATURE
Pas de documents trouvés				

- Obligations contenues dans les textes modifiés par le présent texte

Ce texte modifie:

LOI MODIFIÉE
[ID 347] Arrêté du 22 juin 1998 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables ou combustibles et de leurs équipements annexes

OBLIGATIONS DÉFINIES DANS LES TEXTES MODIFIÉS PAR CE TEXTE

Affichez la description en cliquant sur le '+'.

+	TEXTE	ID	CLASSE	TYPE / NATURE	FRÉQUENCE /
	347	2747	Obligation générale	Modifier/ Adapter/ Réparer/ Mettre en place	Sans objet
	347	2748	Obligation générale	Modifier/ Adapter/ Réparer/ Mettre en place	Sans objet
	347	2749	Obligation générale	Modifier/ Adapter/ Réparer/ Mettre en	Sans objet

Pour un texte à l'origine d'une « famille » de textes le modifiant, la fiche correspondante peut ainsi afficher une vue consolidée via un PDF consolidé, ainsi que les obligations contenues dans les textes modifiant le texte.

Note : Les textes modifiant ce texte peuvent également modifier d'autres textes, et donc contenir des obligations pour ces autres textes. La liste affiche toutes les obligations définies dans ces textes.

Fiches thématiques

Génération de la fiche thématique

L'application de Veille réglementaire permet la génération de fiches thématiques, par législation et pour la sous-catégorie d'équipement technique choisie.

The screenshot shows the 'Génération d'une fiche thématique' form. At the top, there is a navigation bar with 'Veille réglementaire' and 'Génération d'une fiche thématique'. On the right, there are links for 'Accueil', 'Textes légaux', 'Fiches thématiques', and 'Permis & Autorisations'. In the top right corner, there are links for 'Mon compte' and 'Déconnexion (user)'. The form itself is titled 'GÉNÉRATION D'UNE FICHE THÉMATIQUE' and contains the following elements:

- Législation:** Radio buttons for 'Belgique' (selected), 'Luxembourg', and 'France'.
- Choisir la sous-famille d'équipements:** Two dropdown menus labeled 'Sélection catégorie' and 'Sélection sous-catégorie'.
- Trier par:** Radio buttons for 'Date d'adoption' (selected), 'Importance', and 'ID'.
- Buttons:** 'GÉNÉRER LA FICHE THÉMATIQUE' and 'RÉINITIALISER'.

Il est également possible de choisir l'ordre d'affichage des textes légaux dans la liste correspondante.

Fiche thématique

La fiche thématique contient :

- Informations générales
- Liste des contrôles périodiques contenus dans les textes légaux « obligatoires » répertoriés
- Liste des textes légaux concernant la sous-catégorie
- Liste des obligations contenues dans les textes légaux répertoriés

The screenshot shows the 'Fiche thématique: HVAC - Extraction' page. At the top, there is a navigation bar with 'Veille réglementaire' and 'Fiche thématique: HVAC - Extraction'. On the right, there are links for 'Accueil', 'Textes légaux', 'Fiches thématiques', and 'Permis & Autorisations'. In the top right corner, there are links for 'Mon compte' and 'Déconnexion (user)'. Below the navigation bar, there are three buttons: 'RETOUR', 'VERSION IMPRIMABLE', and 'EXPORTER (XLS)'. On the right side, there is a link 'Ajouter la fiche à vos favoris'. The main content area is titled 'INFORMATIONS GÉNÉRALES' and contains the following information:

- Sujet:** HVAC - Extraction
- Législation concernée:** BE, EU
- Date de dernière mise à jour:** 11/10/2017
- Description synthétique:**
 - Concerne : Tous les systèmes d'extraction d'air vicié (désenfumage, cuisine, sanitaire, etc...)
 - Ne concerne pas :
 - Les extracteurs asservis à une détection CO (voir FT - Détection - CO)
 - Les centrales de traitement d'air (voir FT - HVAC - CTA)
 - Les unités terminales (voir FT - HVAC - Unité terminale)
- Éléments essentiels à connaître:** Avertissement préalable : L'ensemble des obligations référencées ne concerne pas tous les équipements de la sous-catégorie. Veuillez vérifier le "Champs d'application" de chacune.

Below the main content area, there are three expandable sections:

- + CONTRÔLES PERIODIQUES OBLIGATOIRES
- + TEXTES CONCERNANT HVAC - EXTRACTION
- + OBLIGATIONS EN VIGUEUR HVAC - EXTRACTION

At the bottom left, there is a 'RETOUR' button.

Note : En pointant sur l'ID des fiches de texte légal qui contiennent les obligations listées, le titre du texte légal est affiché.

TEXTE	OBLIG	CLASSE	TYPE / NATURE	FRÉQUENCE / DÉLAI	RESR. / PERSONNE HABILITÉ	CHAMPS D'APPLICATION	DESCRIPTION
319	1853	Contrôle	Faire	Tous les 4 ans	Technicien chaudière agréé	chaudières au gaz de plus de 100 kW	Faire contrôler
Ordonnance du 07 juin 2007 relative à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments							
243	4377	Contrôle	Faire	Annuel	Organisme accrédité	Installations de sécurité dans les parkings	Contrôle (avant mise en service et lors

Comme pour la fiche de texte légal, le bouton « Version imprimable » permet l'affichage d'une page qui contient une version de la fiche thématique optimisée pour l'impression sur une feuille A4 au format « paysage ».

Note : Il est nécessaire de sélectionner le format d'impression « paysage » dans le navigateur avant de lancer l'impression !

N'oubliez pas de revenir au format « portrait » par la suite.

Profil de notification et profils de recherche

Profil de notification

Chaque utilisateur peut définir son profil individuel, sur la base duquel le contenu du courriel de notification mensuelle sera préparé.

Les utilisateurs auront également la possibilité de sauvegarder jusqu'à 4 profils de recherche préférés supplémentaires.

RECHERCHE

RECHERCHER **PROFILES** DOSSIERS

Notification mensuelle activée ?

Profil
Sélectionner un élément ▼

Dossiers
Vous ne pouvez pas utiliser ce filtre pour le profil de notification et les autres profils prédéfinies. Appliquez ces filtres en plus aux résultats de la recherche.

Législation
 Belgique France
 Luxembourg Directives et règlements européens

Equipements concernés
 Equipements
 Fiches spécifiques

Emas
 Emas

Accessibilité
 Accessibilité

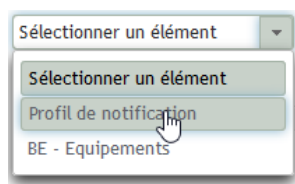
Les éléments suivants peuvent être personnalisés:

- législation. Les textes du ou des pays pour le(s)quel(s) l'utilisateur a passé commande (Belgique et/ou Luxembourg et/ou France) et les textes européens;
- domaines techniques. Sélection d'un ou plusieurs domaines (environnement et/ou équipements techniques et/ou accessibilité des personnes à mobilité réduite);
- pour le domaine environnemental : un ou plusieurs secteurs d'activité et aspects environnementaux;
- pour le domaine des équipements techniques : une ou plusieurs sous-catégories
- pour le domaine de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : une ou plusieurs catégories

Le profil de notification peut être défini et modifié sur la page principale du menu « Textes légaux », dans l'onglet « Profils » de la zone de travail de gauche « Recherche ».

Pour chaque utilisateur, un « Profil de notification » est déjà défini.

Note : Le « Profil de notification » est uniquement disponible si la notification est activée pour l'utilisateur ! Contactez votre administrateur institutionnel pour activer la notification, le cas échéant.



Par défaut, ce profil est uniquement limité aux législations définies par le contrat de l'institution à laquelle l'utilisateur appartient. Dans le profil par défaut, aucun paramètre de recherche n'est spécifié, ce qui correspond à la sélection de tous les paramètres.

- L'utilisateur peut choisir la législation pour laquelle il veut recevoir les notifications.
- L'utilisateur peut également choisir les catégories et/ou classifications des domaines techniques.

Note : La sélection d'un domaine technique – soit en choisissant le niveau le plus élevé, soit en définissant une sous-catégorie pour la notification – exclut les autres domaines. Dans ce cas, les autres domaines doivent être choisis explicitement. Selon le même principe, une exclusion sera également faite pour les branches voisines des classifications hiérarchiques des domaines Equipements et Accessibilité, si une branche (catégorie, sous-catégorie) est sélectionnée.

- Il est possible de tester le choix en cliquant sur le bouton « Rechercher ».

Note : Cette recherche ne correspond pas à une notification spécifique, mais affiche tous les documents de la base qui correspondent aux critères définis.

- Le profil défini peut être sauvegardé en cliquant sur « Enregistrer ».

Profils de recherche

Les utilisateurs auront également la possibilité de sauvegarder jusqu'à 4 profils de recherche préférés supplémentaires. La définition d'un profil de recherche correspond à la définition du profil de notification et est réalisée dans le même onglet « Profils ».

La seule différence est que le profil n'est pas encore disponible et peut être créé en cliquant sur Enregistrer, si le champ déroulant de sélection du profil affiche « Sélectionner un élément », et que le nom peut être choisi par l'utilisateur.

The image shows two overlapping screenshots of the REMO application interface. The background screenshot shows the 'PROFILES' tab with various filters and a search button. The foreground screenshot shows a modal dialog box titled 'CREATE NEW SEARCH PROFILE' with a text input field containing 'BE/EU Equipements' and two buttons: 'ENREGISTRER' and 'ANNULER'.

Background Screenshot (Left):

- Navigation: RECHERCHER, PROFILES, DOSSIERS
- Notification mensuelle activée ?
- Profile: Sélectionner un élément
- Dossiers: Vous ne pouvez pas utiliser ce filtre pour le profil de notification et les autres profils prédéfinies. Appliquez ces filtres en plus aux résultats de la recherche.
- Législation: Belgique, France, Luxembourg, Directives et règlements européens
- Equipements concernés: Equipements, Fiches spécifiques
- Emas: Emas
- Accessibilité: Accessibilité
- Buttons: ENREGISTRER, RECHERCHER

Foreground Screenshot (Right):

- Navigation: RECHERCHER, PROFILES, DOSSIERS
- Notification mensuelle activée ?
- Profile: Sélectionner un élément
- Dossiers: Vous ne pouvez pas utiliser ce filtre pour le profil de notification et les autres profils prédéfinies. Appliquez ces filtres en plus aux résultats de la recherche.
- Législation: Belgique, France, Luxembourg, Directives et règlements européens
- Equipements concernés: Equipements, Fiches spécifiques
- Emas: Emas
- Accessibilité: Accessibilité
- Buttons: ENREGISTRER, RECHERCHER

CREATE NEW SEARCH PROFILE Dialog:

- Title: CREATE NEW SEARCH PROFILE
- Name *: BE/EU Equipements
- Buttons: ENREGISTRER, ANNULER

Dossier personnel et dossier institutionnel

RECHERCHE

RECHERCHER PROFILES DOSSIERS

Ce registre vous permet de gérer votre dossier personnel et d'accéder directement au « Dossier institutionnel ».

Les colonnes « I » et « P » indiquent respectivement si le texte est inclus dans le « Dossier institutionnel » ou dans le « Dossier personnel ».

Ajouter des textes

Vous pouvez créer votre dossier personnel et ajouter des textes à partir de l'affichage de « Tous les textes », du « Dossier institutionnel » ou d'une recherche spécifique. Il suffit de sélectionner (cocher) les textes souhaités dans la colonne « P » et de confirmer le choix en cliquant sur le bouton « Sauver dossier personnel » dans le présent registre Dossiers.

Enlever des textes

Pour enlever un texte de votre Dossier personnel, vous désactivez la case à cocher du texte correspondant et confirmez en cliquant sur le bouton Sauver le dossier personnel.

[Dossier personnel](#)

[Dossier institutionnel](#)

[Dossier personnel et institutionnel](#)

SAUVER DOSSIER PERSONNEL

1090 texte(s) de loi trouvé(s)

P: Dossier personnel I: Dossier Institutionnel

Importance: **Obligatoire (contrôles périodiques et mainten**

P	I	IMP.	ID	RÉFÉRENCE	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	2005	FR-REN_2018-09-18_1	Dé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	2004	BE-RTE_2018-07-23_1	Or av po dé
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	2002	BE-RTE_2018-07-12_1	Or Ca vol dé
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	2001	BE-REN_2018-08-03_1	Ari po
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	2000	BE-REN_2018-06-14_1	An
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	1999	BE-DIR_2018-06-21_1	Ari pe
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	1998	FR-REN_2018-08-03_3	Ari no
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	1997	FR-REN_2018-08-03_2	Ari rul
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatif	1996	FR-REN_2018-08-03_1	Ari tit

Grâce à la fonctionnalité « Dossier institutionnel », une institution peut créer sa propre collection de textes légaux pertinents pour la gestion de ses bâtiments. Pour la création et maintenance du dossier institutionnel, des droits spécifiques sont nécessaires et seront attribués par l'administrateur correspondant.

D'une façon similaire, chaque utilisateur peut créer une telle collection dans le contexte de son domaine de travail.

Sous la section Recherche, l'onglet « Dossiers » permet la gestion des deux dossiers.

Dans la liste des résultats, les colonnes « I » et « P » indiquent respectivement si le texte est inclus dans le « Dossier institutionnel » ou dans le « Dossier personnel ».

Ajouter des textes

Vous pouvez créer votre dossier personnel et ajouter des textes à partir de l'affichage de « Tous les textes », du « Dossier institutionnel » ou d'une recherche spécifique. Il suffit de sélectionner (cocher) les textes souhaités dans la colonne « P » et de confirmer ce choix en cliquant sur le bouton « Sauver dossier personnel » dans le présent registre Dossiers.

Enlever des textes

Pour enlever un texte de votre Dossier personnel, désactivez la case à cocher du texte correspondant et confirmez en cliquant sur le bouton « Sauver dossier personnel ».

Textes racines

Le filtre « Texte racines » a été introduit pour limiter la recherche aux textes les plus pertinents.

316 texte(s) de loi trouvé(s) Exporter les résultats

Tous les textes Textes racines

P: Dossier personnel I: Dossier Institutionnel

Importance: **Obligatoire** (contrôles périodiques et maintenance) **Recommandé** (contrôles périodiques et maintenance) **Conseillé** **Informatif** Général

(1 of 13) 25

P	I	IMP.	ID	RÉFÉRENCE	DÉNOMINATION OFFICIELLE	OPÉRATION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	2002	BE-RTe_2018-07-12_1	Ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2017 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la mise en oeuvre du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), et abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	2001	BE-REN_2018-08-03_1	Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage et aux systèmes de climatisation pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire	2000	BE-REN_2018-06-14_1	Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au Plan Local d'Action pour la Gestion énergétique	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conseillé	1998	FR-RFN_2018-08-03_3	Arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de rubriques 2910 de la	

Dans ce contexte, un texte racine est défini comme texte légal « Obligatoire » ou « Recommandé » dont le but ne se limite pas uniquement à la modification d'un autre texte.

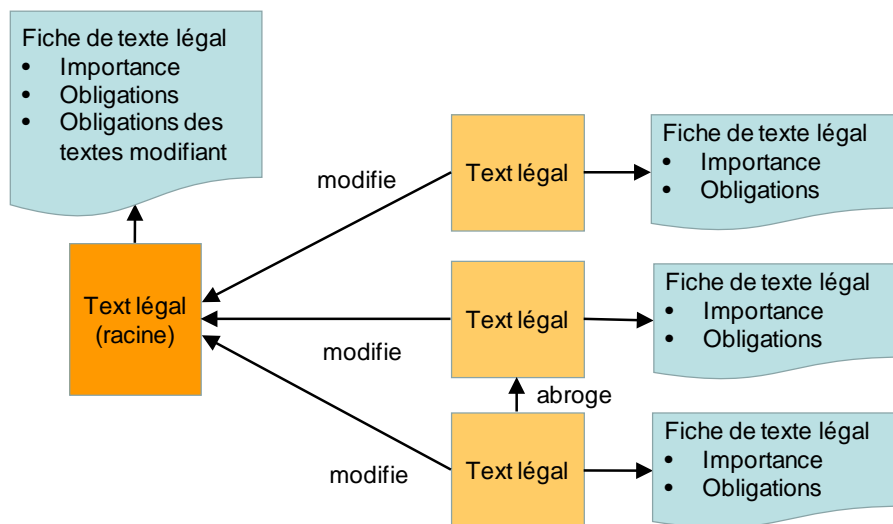
Généralement, un texte racine forme une nouvelle base légale pour un aspect légal spécifique, qui, à l'avenir, pourra être modifiée par d'autres textes selon les besoins légaux.

Ce texte initial peut être considéré comme racine d'une famille de textes composée du texte initial et des textes le modifiant.

Ceci est illustré dans le schéma suivant.

Famille de textes

- Texte racine + textes modifiant et abrogeant



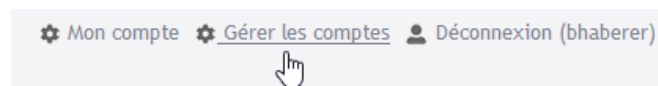
Cet ensemble décrit une famille de textes. Chaque fiche affiche également les obligations des textes modifiant ou modifiés, respectivement. Toutes les obligations qui résultent du texte d'origine et de toutes ses modifications sont affichées dans la fiche de texte légal de ce texte d'origine.

Pour les textes racines (textes d'origine) qui sont modifiés par d'autres textes, la section « Texte actuel » (voir ci-dessus) a été introduite dans la fiche de texte légal et permet d'accéder au texte consolidé, si disponible. Dans la même fiche, il est possible de consulter les obligations qui ont été introduites par les textes modifiant ce texte d'origine.

Administration des comptes d'une institution

Dans chaque institution un ou plusieurs utilisateurs peuvent recevoir le droit de gérer les utilisateurs de l'institution, c.-à-d. les droits de créer, désactiver ou supprimer les comptes des utilisateurs de l'institution.

On peut accéder à la gestion des comptes par le menu de service :



Par défaut, la liste des utilisateurs est triée par nom.

Account administration

ACCOUNTS CONTRACTS INSTITUTIONS

+ ADD ACCOUNT

REGISTERED USERS

USERNAME	FIRSTNAME	LASTNAME	EMAIL	INSTITUTION	INST. ADM.	NOTIF.	ENABLED	VERIF.	OPERATION
john.doe	John	Doe	john.doe@europarl.europa.eu	Cour des Comptes européenne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
john.doe	John	Doe	john.doe@europarl.europa.eu	Cour des Comptes européenne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
john.doe	John	Doe	john.doe@europarl.europa.eu	Cour des Comptes européenne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
john.doe	John	Doe	john.doe@europarl.europa.eu	Cour des Comptes européenne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
john.doe	John	Doe	john.doe@europarl.europa.eu	Cour des Comptes européenne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

(1 of 1) 1 100

+ ADD ACCOUNT

Nouvel utilisateur

- Un nouvel utilisateur peut être créé en cliquant sur Add Account
- La convention choisie pour le nom d'utilisateur est la partie de l'adresse du courriel précédant l'arobase.
Exemple : Courriel : john.doe@europarl.europa.eu Username : john.doe
- Les champs Enabled et Verified doivent être activés (défaut).

Note : Si le champ Verified n'est pas activé, l'utilisateur ne peut pas accéder à l'application avec le mot de passe défini par l'administrateur. Par contre, il a le droit d'utiliser la fonction « mot de passe oublié ». Sans activation des champs Enabled et Verified, l'utilisateur n'a ni accès à l'application ni le droit de commander son mot de passe.

- Le champ Notification doit être activé (défaut), si le nouvel utilisateur doit recevoir les notifications mensuelles.

Note : Il est donc possible pour les utilisateurs d'accéder à l'application en ligne sans être obligés de recevoir la notification mensuelle. Dans ce cas, il suffit de désactiver le champ Notification pour l'utilisateur qui le souhaite.

Note : Il n'est pas nécessaire de communiquer le mot de passe choisi à l'utilisateur. L'utilisateur peut choisir son propre mot de passe en utilisant la fonction « mot de passe oublié ».

- **Rôles :**

Le rôle ROLE_USER doit impérativement être associé à un utilisateur (défaut).

Le rôle ROLE_INSTITUTION_EDITOR a le droit de modifier le « dossier institutionnel ».







Le responsable de l'institution, qui a le rôle supplémentaire de ROLE_INSTITUTION_ADMIN peut attribuer ce rôle même ainsi que les autres rôles disponibles à d'autres utilisateurs de l'institution.

Ceci est réalisé, dans le dialogue correspondant, en utilisant les flèches ou par une action de « drag & drop ». Le dialogue est fermé en cliquant sur la croix dans la barre de titre.

Editer ou supprimer un compte d'utilisateur

Les fonctions pour éditer ou supprimer un utilisateur se trouvent dans la colonne « Opération ».

Note : Il est nécessaire de sélectionner d'abord la ligne relative à l'utilisateur désiré. Toutes les opérations sont effectuées pour la ligne en surbrillance permanente de couleur grise.

Registered users							
Username	Firstname	Lastname	Email	Institution	Enabled	Verified	Operation
fabio.galatioto	Fabio	GALATIOTO	fabio.galatioto@europarl.europa.eu	Parlement européen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	 
ana-irina.ghita	Irina	GHITA	ana-irina.ghita@europarl.europa.eu	Parlement européen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	 
thierry.hasenfratz	Thierry	HASENFRATZ	thierry.hasenfratz@europarl.europa.eu	Parlement européen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	 
dauid.hacdevik	Dauid	HÆSSI EVIK	dauid.hacdevik@europarl.europa.eu	Parlement européen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	